

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/07/2018

Dossier complet le :

16/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-6921

### 1. Intitulé du projet

Défrichement de 14 730 m<sup>2</sup> en vue d'une cession à des porteurs de projets pour la construction de locaux d'activités à Saint-Médard-en-Jalles (33)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BORDEAUX METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Alain Juppé - Président de Bordeaux métropole

RCS / SIRET

2	4	3	3	0	0	3	1	6	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectares.	Le défrichement porte sur une surface totale de 1,473 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Bordeaux Métropole a acquis les terrains du projet pour notamment créer une nouvelle voirie (hors présent projet) permettant de desservir les zones d'activités économiques existantes sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles (Galaxie 2 et 3). Le présent projet consiste à diviser le délaissé issue de la réalisation de la voirie nommée ci-avant et créer ainsi 4 lots. Trois de ces derniers seront destinés à recevoir des entreprises qui seront amenées à construire des bâtiments de production liés à l'aéronautique, la défense ou le spatial. Les 3 lots possèdent une surface de :

- 6 280 m<sup>2</sup> pour le lot n°1 ;
- 5 115 m<sup>2</sup> pour le lot n°2 ;
- 3 335 m<sup>2</sup> pour le lot n°3.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Construction de bâtiments de production liés à l'aéronautique, la défense ou le spatial sur chacun des 3 lots.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les terrains seront cédés aux industriels au fur et à mesure des demandes et le défrichage sera réalisé par les futurs acquéreurs au fur et à mesure des ventes.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Aucun projet en phase d'exploitation n'est connu à ce jour.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans son ensemble est soumis à une autorisation de défrichement conformément aux articles L.341-3, R.341-3 et suivant du code forestier. Cette demande sera déposée à l'issue des conclusions de cette présente demande d'examen au cas par cas.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de défrichement	Surface à défricher de 14 730 m <sup>2</sup> , soit : - 6 280 m <sup>2</sup> pour le lot n°1 ; - 5 115 m <sup>2</sup> pour le lot n°2 ; - 3 335 m <sup>2</sup> pour le lot n°3.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-dit : Vellance, Avenue de  
Magudas.  
Commune : Saint-Médard-en-Jalles

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 00° 42' 11" 79 Lat. 44° 51' 46" 86

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :  
Saint-Médard-en-Jalles

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Médard-en-Jalles dispose d'un Projet de Plan de Prévention du bruit dans l'environnement pour 2014 à 2019. Le projet de défrichement est situé en zone rouge (65 - 70 dB) Source: Préfecture Gironde
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIE Adour Garonne et Réseau zones humides / Travaux de diagnostic réalisés à l'échelle de Bordeaux Métropole en 2012 par GEREASOLENVI

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint-Médard-en-Jalles est couvert par un PPRI et un PPRT. Cependant, le projet de défrichement est situé en dehors de toutes zones à risques.  Source: Préfecture Gironde, DDTM Gironde  Le PPRN est prescrit depuis le 2 mars 2012 et le PPRT est prescrit depuis le 11 juin 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement est localisé en zone de répartition des eaux ZRE3302 définie par l'Arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005 - Annexe B. Cependant, le projet de défrichement ne prévoit pas de captage d'eau.  Source: SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: ARS Gironde
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Distance de 2,9 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source: DREAL Aquitaine

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est constitué d'une chênaie acidiphile qui peut potentiellement être entièrement défrichée, soit 14 730 m <sup>2</sup> . Concernant la faune et la flore, le défrichement entraînera la destruction d'habitat de reproduction de potentielles espèces protégées.  Source: Pré-diagnostic écologique (Cf. annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 720030040 – Le THil : vallée et coteaux de la Jalle de Saint-Médard situé à 2.9 km au sud du projet présente peu de liens écologiques et aucun lien hydraulique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera la consommation d'espaces forestiers. Un dossier de demande d'autorisation de défrichement sera déposé.
<b>Risques:</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque retrait-gonflement des argiles faible. Risque d'inondation très faible à inexistant. Risque de séisme très faible. Source: Georisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements (véhicules de chantier) lors des travaux de défrichement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des bruits modérés durant les travaux de défrichement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet de défrichement est susceptible d'engendrer des vibrations ponctuelles lors des travaux de défrichement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de défrichement sont susceptibles d'engendrer des poussières. Les engins de chantier émettront des gaz d'échappement.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux de défrichement engendrés entraîneront la production de déchets forestiers qui seront valorisés localement.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14 730 m <sup>2</sup> de chênaie acidiphile seront défrichées dans le cadre du projet.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Défrichement de 3,96 ha soumis à étude d'impact dans le cadre d'un projet d'installations de stockage et de conditionnement de nitramines à Saint-Médard-en-Jalles (33) - éloignement de plus d'1 km.

Source: DREAL Aquitaine

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre du projet de défrichement, les enjeux du terrain associés au milieu naturel ont déjà fait l'objet d'une étude documentée de type pré-diagnostic écologique. Cette étude est jointe en annexe 7.

Les mesures suivantes, détaillées dans l'étude de pré-diagnostic en annexe 7, vont permettre de réduire les incidences du défrichement sur l'environnement :

- préserver au maximum les arbres favorables à la biodiversité, les lisières et les haies en bordure de site ;
- réaliser les opérations de défrichement en dehors de la période de reproduction des potentielles espèces protégées reproductrices sur site, c'est-à-dire, entre septembre et février ;
- limiter les emprises au sol afin de maintenir et de favoriser le développement des habitats naturels et de la flore associés ;
- prévoir des mesures de lutte contre la propagation des espèces exotiques envahissantes en phase chantier.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux identifiés liés au défrichement font l'objet d'un dossier réglementaire d'autorisation de défrichement détaillant les mesures ERC prises ainsi que les incidences résiduelles.

En raison du peu d'enjeux dégagés lors de l'étude du prédiagnostic, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique - IDE Environnement

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

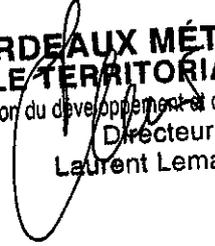


Fait à Bordeaux

le,

23/07/2018

Signature

  
**BORDEAUX MÉTROPOLITAIN**  
**PÔLE TERRITORIAL OUEST**  
Direction du développement et de l'aménagement  
Directeur  
Laurent Lemaître

**Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

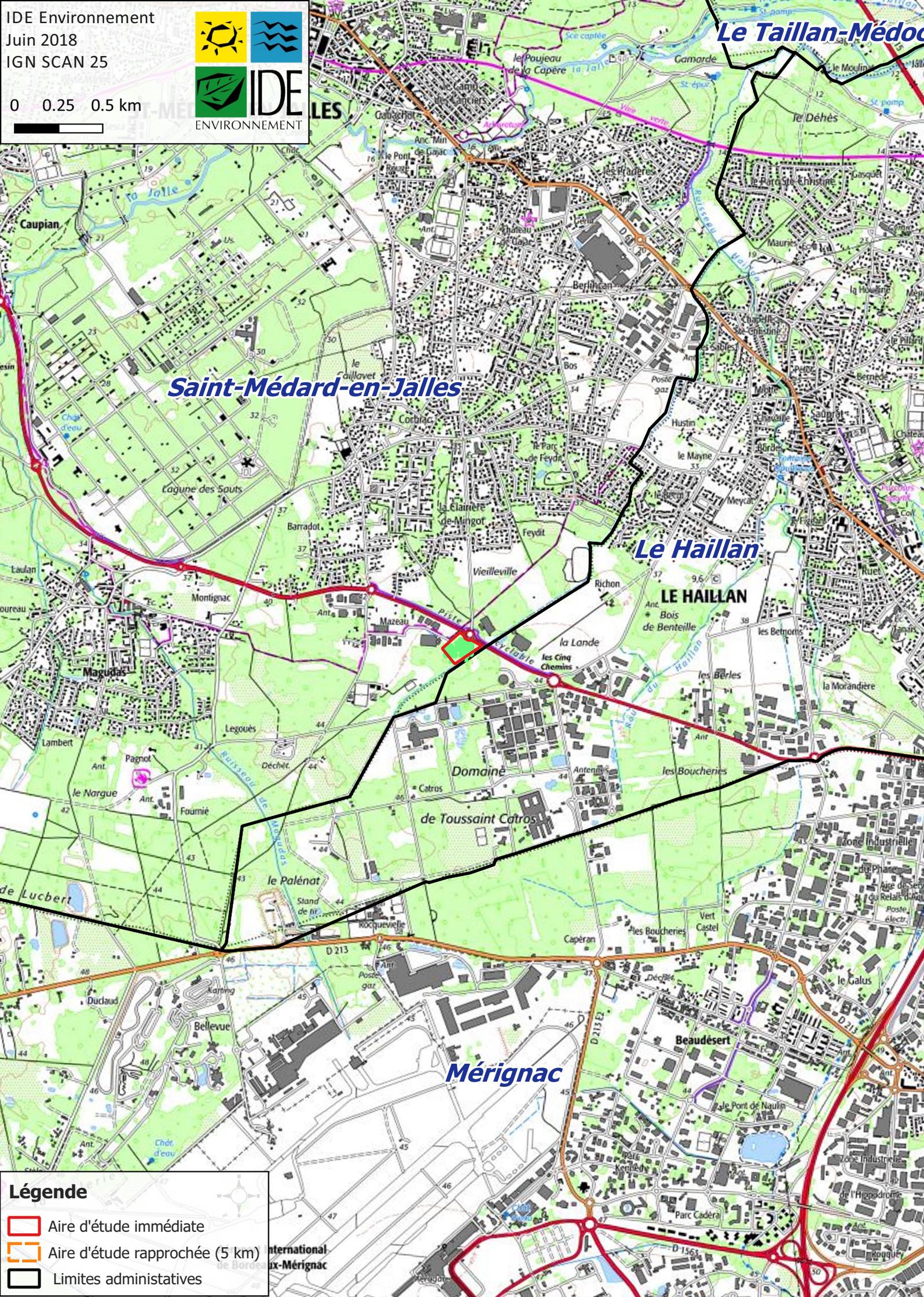
**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

## Co-maîtrise d'ouvrage

**Annexe 2 : Localisation du projet**



0 0.25 0.5 km



**Légende**

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)
-  Limites administratives

**Annexe 3 : Localisation cartographique des prises de vue**

IDE Environnement  
Juin 2018  
IGN BD ORTHO



0 30 60 m



IDE  
ENVIRONNEMENT



**Légende**



 Aire d'étude immédiate

*Localisation des points de prises de vues*



*Point de prise de vue n°1*



*Point de prise de vue n°2*

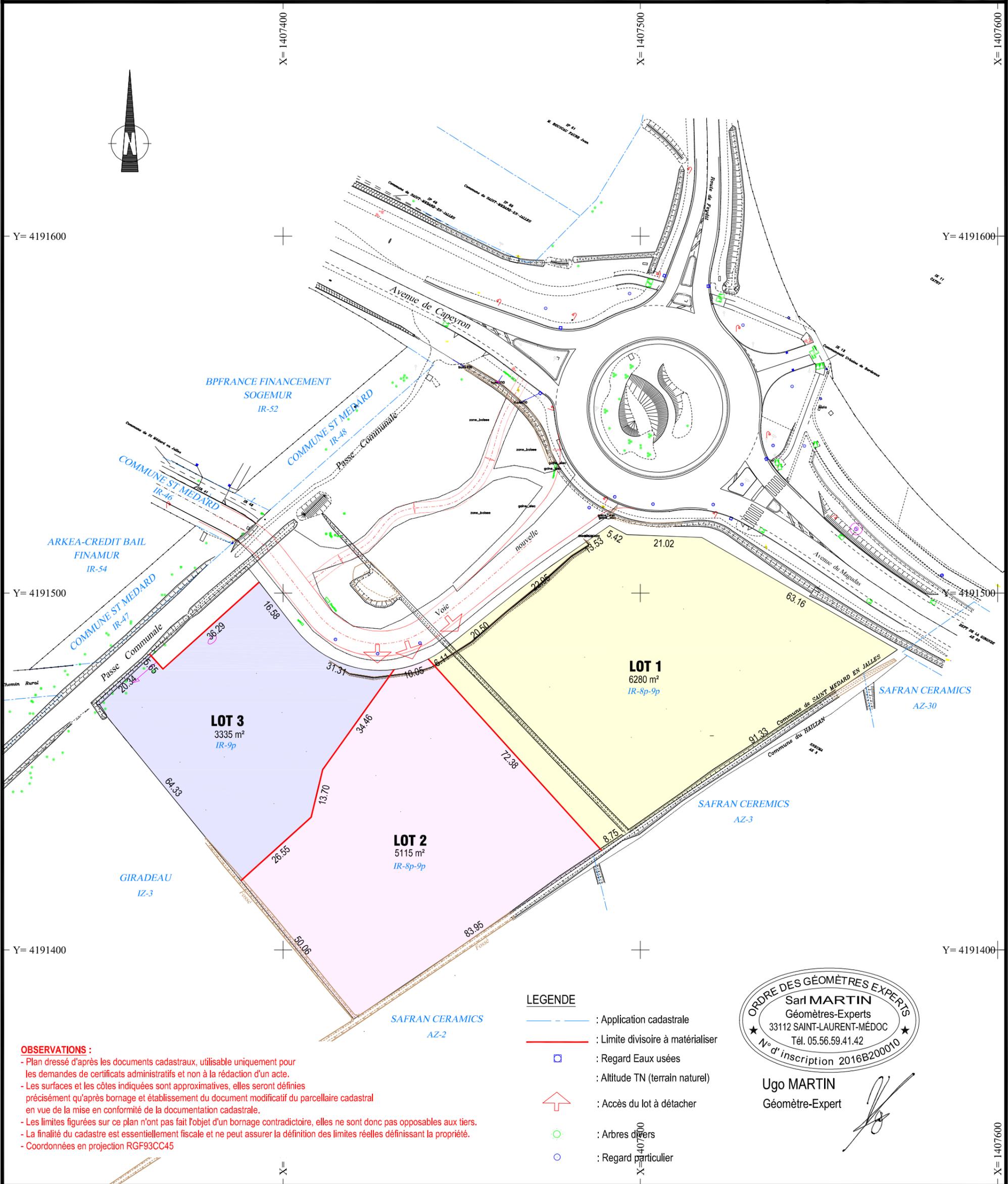


*Point de prise de vue n°3*



*Point de prise de vue n°4*

**Annexe 4 : Plan du projet**



**OBSERVATIONS :**

- Plan dressé d'après les documents cadastraux, utilisable uniquement pour les demandes de certificats administratifs et non à la rédaction d'un acte.
- Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, elles seront définies précisément qu'après bornage et établissement du document modificatif du parcellaire cadastral en vue de la mise en conformité de la documentation cadastrale.
- Les limites figurées sur ce plan n'ont pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, elles ne sont donc pas opposables aux tiers.
- La finalité du cadastre est essentiellement fiscale et ne peut assurer la définition des limites réelles définissant la propriété.
- Coordonnées en projection RGF93CC45



Ugo MARTIN  
Géomètre-Expert

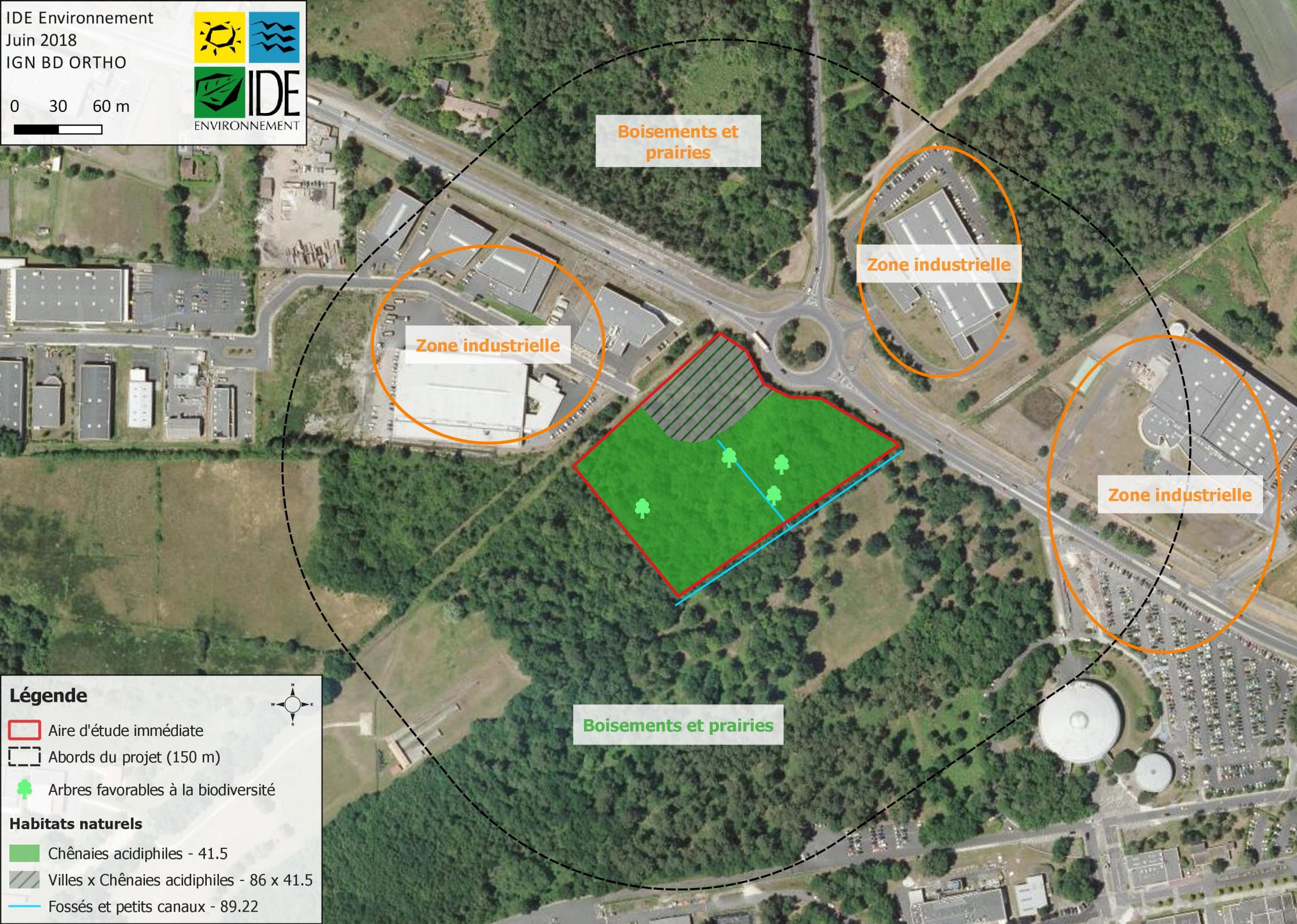
**SARL MARTIN GEOMETRES EXPERTS**

**Michel MARTIN**  
Géomètre-Expert D.P.L.G.  
Diplômé de l'Institut de Topométrie  
Expert judiciaire Près la Cour d'Appel de Bordeaux

Bureau principal  
14, rue Marc Bourguedieu - 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC  
Bureau secondaire  
26, Cours de Mal de Lattre de Tassigny - 33340 LESPASSE-MEDOC  
☎ : +33(0)5 56 59 41 42 / 📠 : +33(0)5 56 59 40 64  
[www.martinmedoc.fr](http://www.martinmedoc.fr) - [geometre@martinmedoc.fr](mailto:geometre@martinmedoc.fr)  
Dressé le 29/03/2018 (umd)

**Ugo MARTIN-DARETHS**  
Géomètre-Expert  
Diplômé de l'Ecole Supérieure  
des Géomètres Topographes (E.S.G.T.)

**Annexe 5 : Plan des abords du projet**



Boisements et prairies

Zone industrielle

Zone industrielle

Zone industrielle



Boisements et prairies

**Légende**

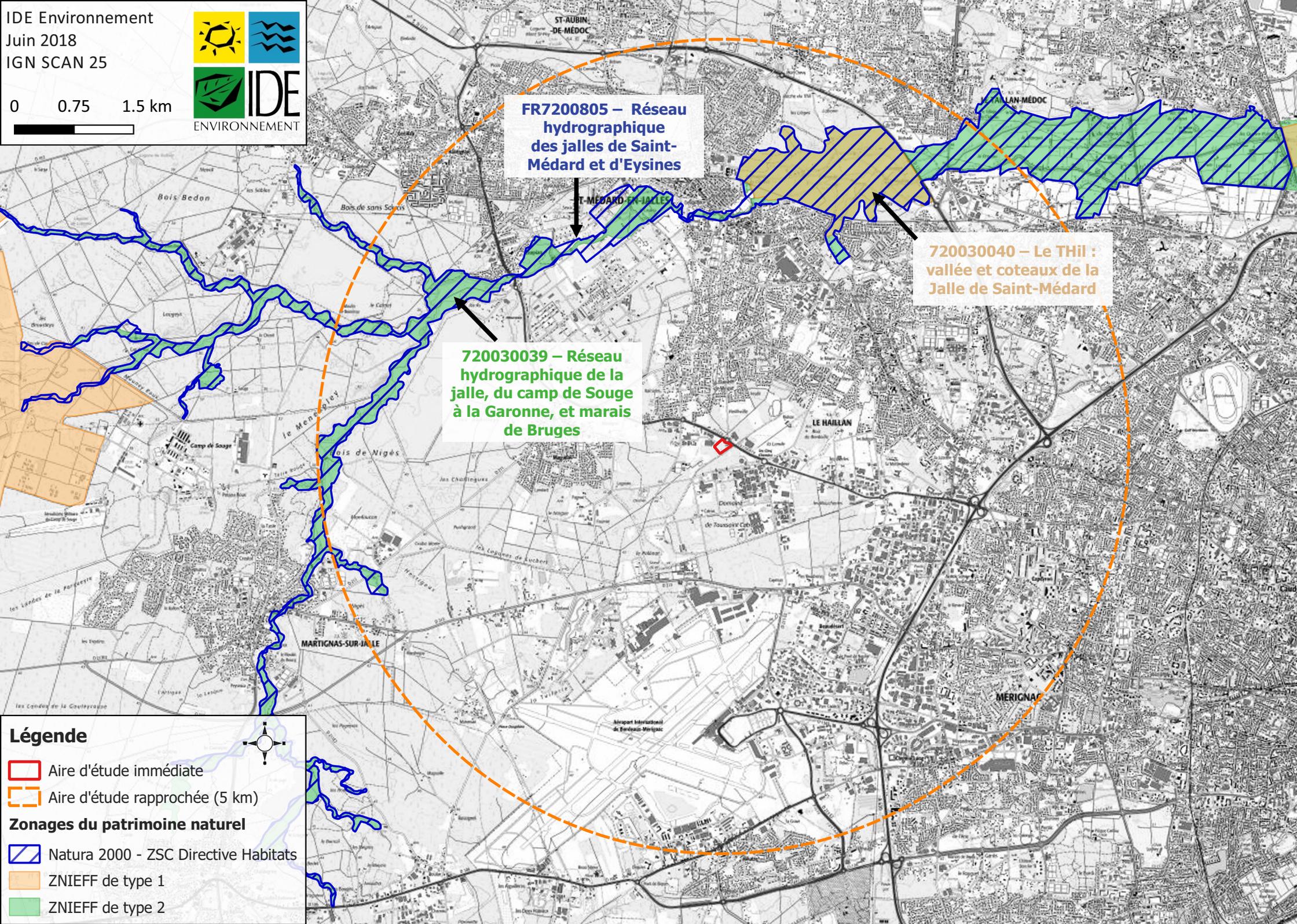


-  Aire d'étude immédiate
-  Abords du projet (150 m)
-  Arbres favorables à la biodiversité

**Habitats naturels**

-  Chênaies acidiphiles - 41.5
-  Villes x Chênaies acidiphiles - 86 x 41.5
-  Fossés et petits canaux - 89.22

**Annexe 6 : Plan de situation détaillé du projet vis-à-vis du site Natura 2000**



### Légende

-  Aire d'étude immédiate
-  Aire d'étude rapprochée (5 km)

### Zonages du patrimoine naturel

-  Natura 2000 - ZSC Directive Habitats
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



**Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique**



***Pré-diagnostic écologique***

***Site Vellance :  
Commune de Saint-Médard-en-Jalles (33)***

**Jun 2018  
Réf : B1CDFSM**



# PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

## Étude du milieu naturel

Nature du Document : Pré-diagnostic écologique

Client : Bordeaux Métropole

Projet : Vellance – Saint Médard-en-Jalles

Date : Juin 2018

Auteurs : Thomas Serin, Julien Marchand

E-Mail : [t.serin@ide-environnement.com](mailto:t.serin@ide-environnement.com) – [j.marchand@ide-environnement.com](mailto:j.marchand@ide-environnement.com)

Étude réalisée par : IDE Environnement  
4, rue Jules Védrières  
BP 94204  
31031 TOULOUSE  
Cedex 4

Tel : 05 62 16 72 72

Fax : 05 62 16 72 79

Site Internet :

[www.ide-environnement.com](http://www.ide-environnement.com)



# SOMMAIRE

1	Contexte .....	5
1.1	Contexte de l'opération.....	5
1.2	Contexte du document.....	7
2	État Initial du milieu naturel.....	8
2.1	Méthodes d'étude.....	8
2.1.1	Aires d'étude .....	8
2.1.2	Étude bibliographique .....	10
2.1.3	Études de terrain .....	10
2.2	Données bibliographiques.....	12
2.2.1	Zones naturelles d'intérêt écologique particulier .....	12
2.2.2	La faune protégée.....	15
2.2.3	La flore protégée .....	25
2.2.4	Les zones humides.....	27
2.3	Observations de terrain.....	30
2.3.1	Identification des habitats Corine .....	30
2.3.2	Descriptions des différents milieux naturels du site et de leur flore associée .....	32
2.3.3	La faune au droit du projet.....	36
2.3.4	Conclusion sur les habitats, la faune et la flore au droit du projet .....	39
2.4	Continuités écologiques .....	40
3	Synthèse des enjeux écologiques et recommandations .....	41
3.1	Synthèse des enjeux.....	41
3.2	Hierarchisation des enjeux floristiques et faunistiques .....	42
3.3	Recommandations.....	50



## FIGURES

Figure 1 : Localisation des terrains du projet (Source : IGN SCAN 25) .....	6
Figure 2 : Les aires d'étude du pré-diagnostic (Source : IGN SCAN 25).....	9
Figure 3 : Calendrier de réalisation de la campagne de relevés de terrain au regard des stades phénologiques des différents taxons .....	10
Figure 4 : Localisation des zones naturelles d'intérêt écologique dans l'aire d'étude éloignée (Source : IGN SCAN 25) .....	14
Figure 5 : Localisation des zones humides dans l'aire d'étude éloignée (Source : IGN SCAN 25).....	28
Figure 6 : Carte des habitats naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude immédiate (Source : IGN BD ORTHO).....	31
Figure 7 : Lisière forestière au Sud-Est de l'aire d'étude.....	37
Figure 8 : Chêne avec cavités favorables aux chiroptères.....	37
Figure 9 : Positionnement du site d'étude vis-à-vis de la TVB du PLUI de Bordeaux Métropole (extrait) .....	40
Figure 10 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site d'étude .....	49



## TABLEAUX

Tableau 1 : Calendrier d'inventaire .....	11
Tableau 2 : Zones naturelles d'intérêt écologique particulier au sein de l'aire d'étude éloignée.....	12
Tableau 3 : Espèces faunistiques à statut réglementaire.....	15
Tableau 4 : Espèces floristiques à statut réglementaire et déterminantes ZNIEFF .....	25
Tableau 5 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude.....	30
Tableau 6 : Liste des plantes exotiques envahissantes sur le site.....	33
Tableau 7 : Liste des espèces végétales inventoriées sur le site du projet .....	34
Tableau 8 : Liste des invertébrés contactés sur le site du projet .....	36
Tableau 9 : Liste des reptiles contactés sur le site du projet .....	37
Tableau 10 : Liste des oiseaux contactés sur le site du projet .....	38
Tableau 11 : Hiérarchisation des espèces faunistiques et floristique à enjeux (contactées et probables sur le site du projet) .....	43
Tableau 12 : Calendrier de reproduction des taxons à enjeux.....	50

## 1 CONTEXTE

### 1.1 Contexte de l'opération

Bordeaux Métropole a missionné IDE environnement afin de réaliser un pré-diagnostic écologique sur deux parcelles cadastrales d'environ 1,93 ha cumulés, qui sont situés sur la commune de Saint-Médard-En-Jalles. Ces parcelles ont pour vocation, une fois découpées, d'être cédées à des porteurs de projets pour la construction de locaux d'activités.

La partie nord-est de l'aire d'étude, d'une surface d'environ 0.5 ha, a déjà fait l'objet d'un défrichage et d'installation d'infrastructures routières. Le reste du site d'étude, environ 1,5 ha, est occupé par une jeune chênaie acidiphile. La figure page suivante présente la localisation des terrains d'études. Par ailleurs, la carte IGN indique qu'un cours d'eau passe en bordure de l'aire d'étude immédiate. Cependant, ce cours d'eau n'existe plus sur ce tronçon. Il a probablement été supprimé lors de l'installation de la route départementale 211. Seul un fossé d'origine anthropique longe aujourd'hui l'aire d'étude. Les terrains du projet se situent donc dans un contexte urbain avec un réseau de collecte des eaux de ruissellement.



*Partie Nord-Est, zone déjà défrichée*



*Zone boisée*

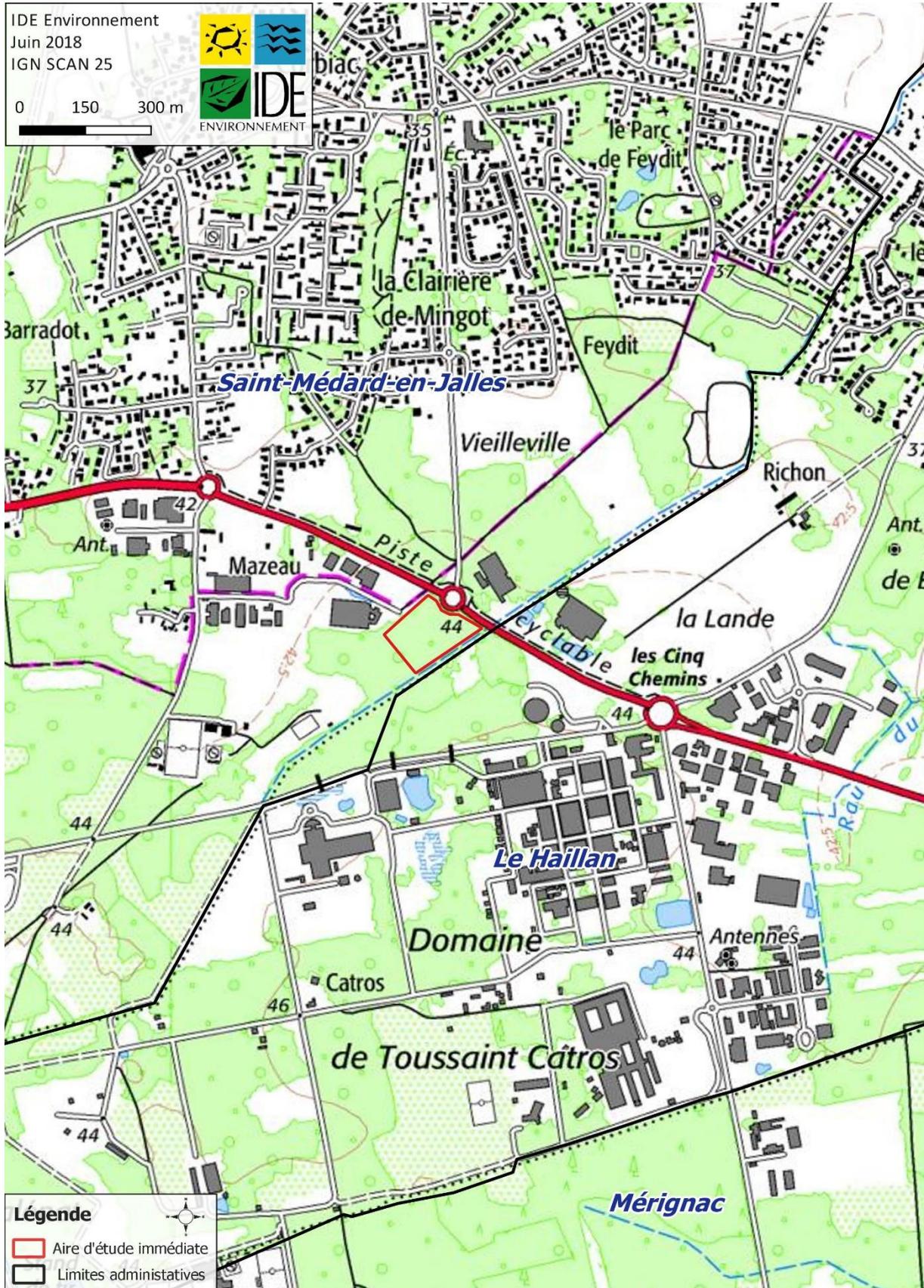


Figure 1 : Localisation des terrains du projet (Source : IGN SCAN 25)

## **1.2 Contexte du document**

Le présent rapport constitue une étude de pré-diagnostic écologique permettant de relever les principaux enjeux naturalistes de l'aire d'étude à partir d'une étude bibliographique et d'un passage de terrain en tout début d'été, le 20 juin 2018.

Les thématiques étudiées sont la flore, la faune et les habitats naturels. Concernant les thématiques dont les périodes d'observation ne sont pas optimales (oiseaux, amphibiens notamment), plusieurs approches ont été menées. En effet, une approche bibliographique approfondie ainsi qu'une approche par probabilité de présence vis-à-vis des habitats naturels inventoriés sur le site permettent d'évaluer les enjeux écologiques probables.

## 2 ÉTAT INITIAL DU MILIEU NATUREL

### 2.1 Méthodes d'étude

#### 2.1.1 Aires d'étude

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas de l'étude de pré-diagnostic écologique, la zone d'étude a été définie par les éléments suivants :

- **L'aire d'étude immédiate** qui correspond à la zone à défricher.
- **L'aire d'étude éloignée** définie par un périmètre de 5 km autour du projet, qui prend en compte l'ensemble des unités écologiques potentiellement perturbées par le projet.

L'analyse bibliographique est réalisée à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et les inventaires de terrain se font à l'échelle de l'aire d'étude immédiate. Les aires d'études sont présentées à la page suivante.

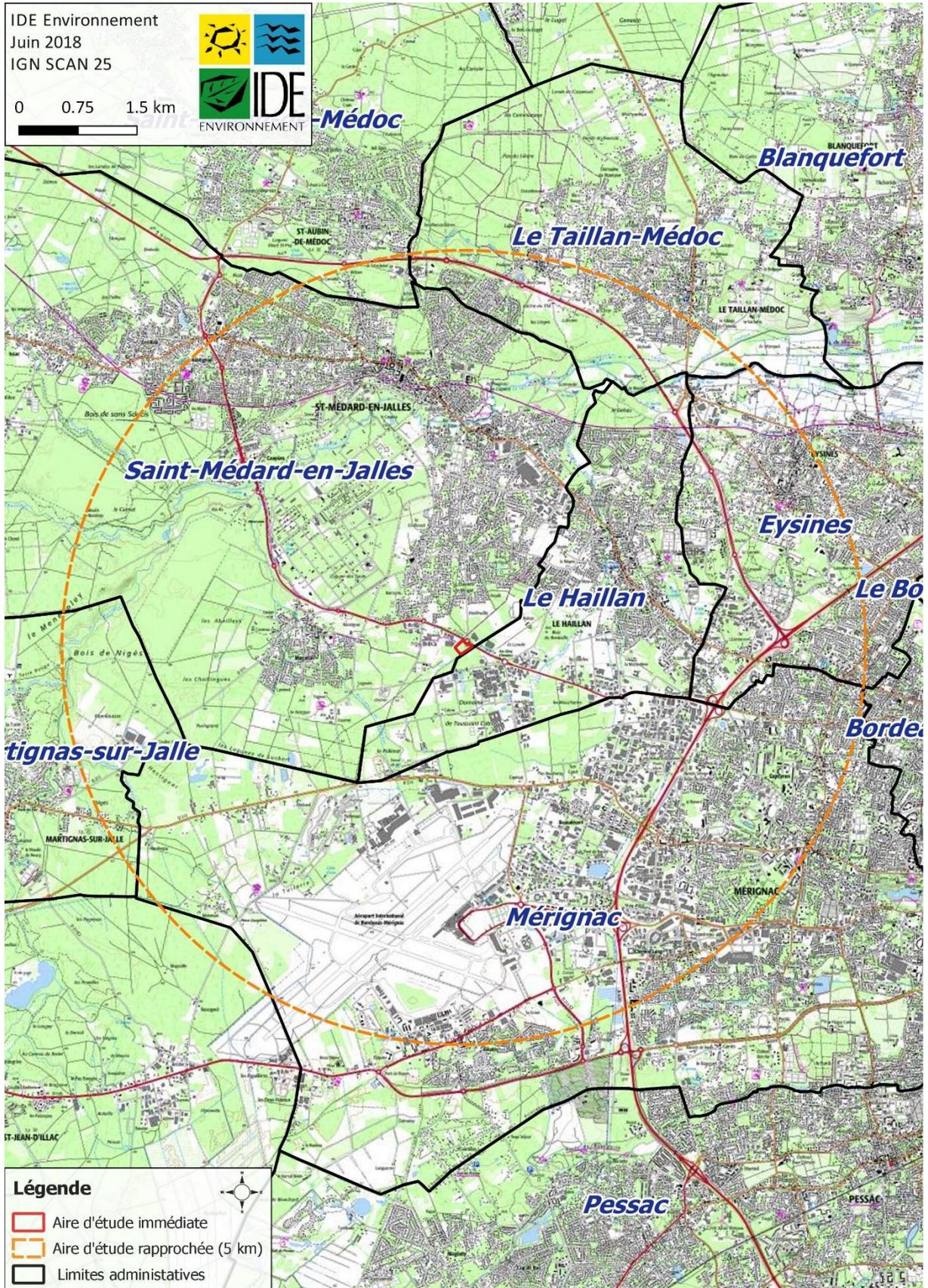


Figure 2 : Les aires d'étude du pré-diagnostic (Source : IGN SCAN 25)

### 2.1.2 Étude bibliographique

La première étape a consisté en un recueil bibliographique de l'état des connaissances au sein de la zone d'étude (consultation des différents documents réglementaires et de gestion des milieux naturels). Il s'agit donc de repérer, de rassembler et d'analyser l'ensemble des informations disponibles sur le patrimoine naturel du territoire en question :

- Les fiches descriptives des sites d'intérêt écologiques reconnus (Sites Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...);
- Les études d'impacts d'aménagements (ICPE, Routes...);
- Les zonages associés aux zones humides (Zones Humides d'Importance Majeure, Zones Humides d'Importance Internationale, SDAGE, SAGE, contrats milieux...);
- Les bases de données locales ou régionales comme l'Atlas de la Biodiversité de Bordeaux Métropole et la cartographie des zones humides de Bordeaux Métropole réalisé en 2012 par les bureaux d'études GERE/Solenvie.

### 2.1.3 Études de terrain

#### 2.1.3.1 Périodes d'étude et pression d'inventaire

De nombreuses espèces végétales ne sont visibles et identifiables qu'à certaines périodes de l'année. Ainsi, la floraison des espèces végétales, caractère indispensable à la détermination de beaucoup d'espèces florales, est optimale d'avril à juillet. Certaines espèces végétales ont au contraire une floraison tardive. De même que certaines espèces animales sont visibles plus facilement en période automnale et hivernale (migrateurs et hivernants). Dans ces cas-là, la période optimale se situe donc de septembre à novembre et de janvier à février.

Les saisons d'observation de la faune sont extrêmement variables. Elles dépendent à la fois de la zone géographique et du groupe étudié comme le montre le schéma suivant.

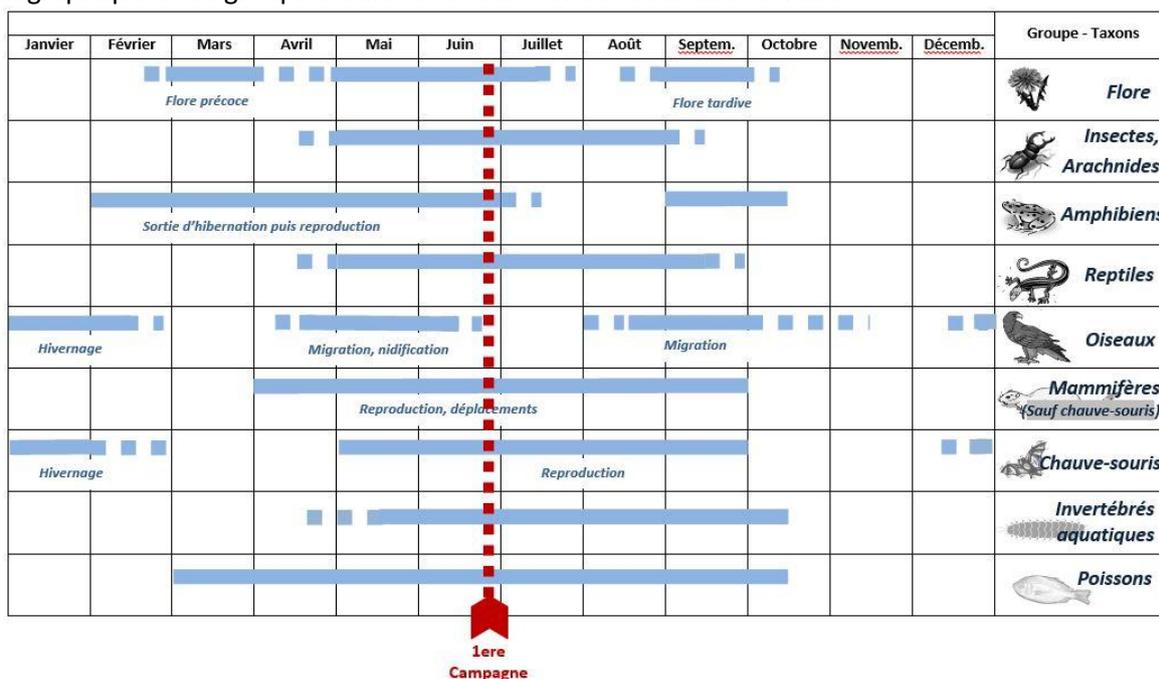


Figure 3 : Calendrier de réalisation de la campagne de relevés de terrain au regard des stades phénologiques des différents taxons

La pression d'inventaire retenue dans le cadre de cette étude de pré-diagnostic écologique est la suivante :

**Tableau 1 : Calendrier d'inventaire**

Date de la campagne	Nombre de jour (en binôme)	Conditions météorologiques
20 juin 2018	1 jour	Soleil, peu de vent, 27 °C

### 2.1.3.2 Identification de la flore et des habitats

L'identification des biotopes a été réalisée par nos soins au cours de nos études de terrain à partir des espèces végétales rencontrées, et sur la base de la nomenclature CORINE biotopes.

L'acquisition des données s'est faite à pied sur l'ensemble de l'emprise concernée, en parcourant les sites par type d'habitat. L'identification de la flore s'est faite par type de formation végétale, de façon à obtenir une liste d'espèces aussi exhaustive que possible par station, malgré une période d'inventaire non propice au contact et à l'identification.

La plupart des espèces ont été identifiées *in situ*. D'autres ont été identifiées au bureau ou à l'aide des photos prises sur le terrain.

### 2.1.3.3 Identification de la faune

Pour l'inventaire faunistique, la méthode de prospection est la suivante :

- **Invertébrés** : prospection systématique des habitats d'intérêt au sein du site du projet (zone ouverte, recherche de vieux arbres pouvant accueillir des coléoptères saproxyliques, zones en eau, ruisseau...) ; pour les Odonates, le relevé des imagos s'est fait soit par capture au filet à papillons, soit par l'identification lointaine avec les jumelles ; pour les Rhopalocères, la capture s'est également faite à l'aide du filet à papillons si besoin, mais l'identification d'un bon nombre d'espèces présentes dans la zone d'étude ne nécessite pas forcément l'utilisation du filet, leur identification pouvant être faite directement de visu ; tous les individus capturés au filet ont bien évidemment été relâchés sur place ;
- **Amphibiens** : période d'inventaire peu propice à leur observation ;
- **Reptiles** : inspection diurne en marchant très lentement selon un transect aléatoire, dans les zones ensoleillées ou parfois humides (pour certaines espèces) propices à la présence des reptiles ; prospection visuelle des pierres, souches d'arbres, lisières... ;
- **Oiseaux** : l'inventaire des oiseaux a été effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs ; la campagne de terrain a donné lieu à un inventaire complet de l'avifaune observée et entendue pendant toute la durée de présence sur site ; l'objectif de notre étude était de recueillir des données qualitatives sans utilisation de méthode spécifique de type IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Par ailleurs, nous avons systématiquement recherché des zones de nidification ou de repos potentielles : prospection à la jumelle des arbres, ruines et recherche de nids au sol.

- **Micromammifères** : méthode du transect aléatoire compte tenu de la difficulté à observer les micromammifères (rongeurs et insectivores). Aucune capture d'individu n'a été réalisée ;
- **Autres mammifères** : investigations multi-paramètres basées sur des contacts visuels et l'identification d'indices de présence (traces, excréments, terriers, pelote de réjection, épreintes, empreintes, restes alimentaires, poils, abris et passages, etc.).

## 2.2 Données bibliographiques

### 2.2.1 Zones naturelles d'intérêt écologique particulier

D'après les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les zones naturelles d'intérêt écologique particulier, comprises dans un rayon de 5 km autour des terrains du projet sont :

- listées et synthétisées dans le tableau suivant ;
- illustrées sur la carte suivante.

Le site du projet n'est inscrit dans aucune zone naturelle d'intérêt écologique particulier.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on retrouve une ZSC (Natura 2000), une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type II.

**Tableau 2 : Zones naturelles d'intérêt écologique particulier au sein de l'aire d'étude éloignée**

Typologie	Code et dénomination	Localisation vis-à-vis du site	Enjeux de la zone naturelle (extrait)	Lien écologique et hydraulique potentiel avec l'aire d'étude
<b>ZSC</b> (Natura 2000 – Directive Habitat-Faune-Flore de 1992)	FR7200805 – Réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines	2,6 km au sud	<p><b>Habitats</b> : 3 d'intérêts communautaires dont 1 prioritaire (Rivière ; Mégaphorbiaies ; Forêt alluviale)</p> <p><b>Faune</b> : 18 espèces protégées (Crapaud calamite ; Lamproie de Planer ; Cuivré des marais ; Vison d'Europe ; Agrion de mercure ; Martin pêcheur...)</p> <p><b>Flore</b> : 5 espèces protégées (Butome en ombelle, Hottonie des marais ; Thésium couché ; Jacinthe des bois ; Orchis à fleurs lâches)</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Habitats et espèces dont les spécificités écologiques les rendent très peu rattachables au site étudié (Habitats humides ; Faune et flore globalement associées aux milieux humides voire aquatiques pour certaines) ; Distance importante vis-à-vis de la flore /</p> <p>Aucun lien hydraulique (Même bassin versant mais contexte urbain avec un réseau de collecte des eaux de ruissellement)</p>

Typologie	Code et dénomination	Localisation vis-à-vis du site	Enjeux de la zone naturelle (extrait)	Lien écologique et hydraulique potentiel avec l'aire d'étude
<b>ZNIEFF type I</b>	720030040 – Le THil : vallée et coteaux de la Jalle de Saint-Médard	2,9 km au sud	<p><b>Habitats déterminants</b> : 11 (Voiles des cours d'eau ; Caryaies à carex ; Prairies de fauche ; Bois de Frênes et d'Aulnes ; Forêts galeries de Saules blancs ; Pâtures à grand jonc ; Phragmitaies inondées...)</p> <p><b>Faune déterminante</b> : 14 (2 amphibiens ; 3 lépidoptères ; Vison d'Europe ; 6 odonates ; Anguille d'Europe ; Cistude d'Europe)</p> <p><b>Flore déterminante</b> : 2 (Millepertuis des montagnes ; Néottie nid d'oiseau)</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Habitats et espèces dont les spécificités écologiques les rendent très peu rattachables au site étudié (Habitats humides ; Faune et flore globalement associées aux milieux humides voire aquatiques pour certaines) ; Distance importante vis-à-vis de la flore /</p> <p>Aucun lien hydraulique (Même bassin versant mais contexte urbain avec un réseau de collecte des eaux de ruissellement)</p>
<b>ZNIEFF type II</b>	720030039 – Réseau hydrographique de la jalle, du camp de Souge à la Garonne, et marais de Bruges	2,6 km au sud	<p><b>Habitats</b> : 5 d'intérêts communautaires dont 2 prioritaires (Landes humides ; Prairies hygrophiles ; Cours d'eau ; Forêts humides)</p> <p><b>Faune</b> : 45 espèces protégées (Lamproie de Planer ; Cuivré des marais ; Vison d'Europe ; Cisticole des joncs ; Cistude d'Europe...)</p> <p><b>Flore</b> : 2 espèces protégées (Jacinthe des bois ; Polystic à aiguillons)</p>	<p><b>Faible</b></p> <p>Habitats et espèces dont les spécificités écologiques les rendent très peu rattachables au site étudié (Habitats humides ; Faune globalement associée aux milieux humides voire aquatiques pour certaines) ; Distance importante vis-à-vis de la flore /</p> <p>Aucun lien hydraulique (Même bassin versant mais contexte urbain avec un réseau de collecte des eaux de ruissellement)</p>

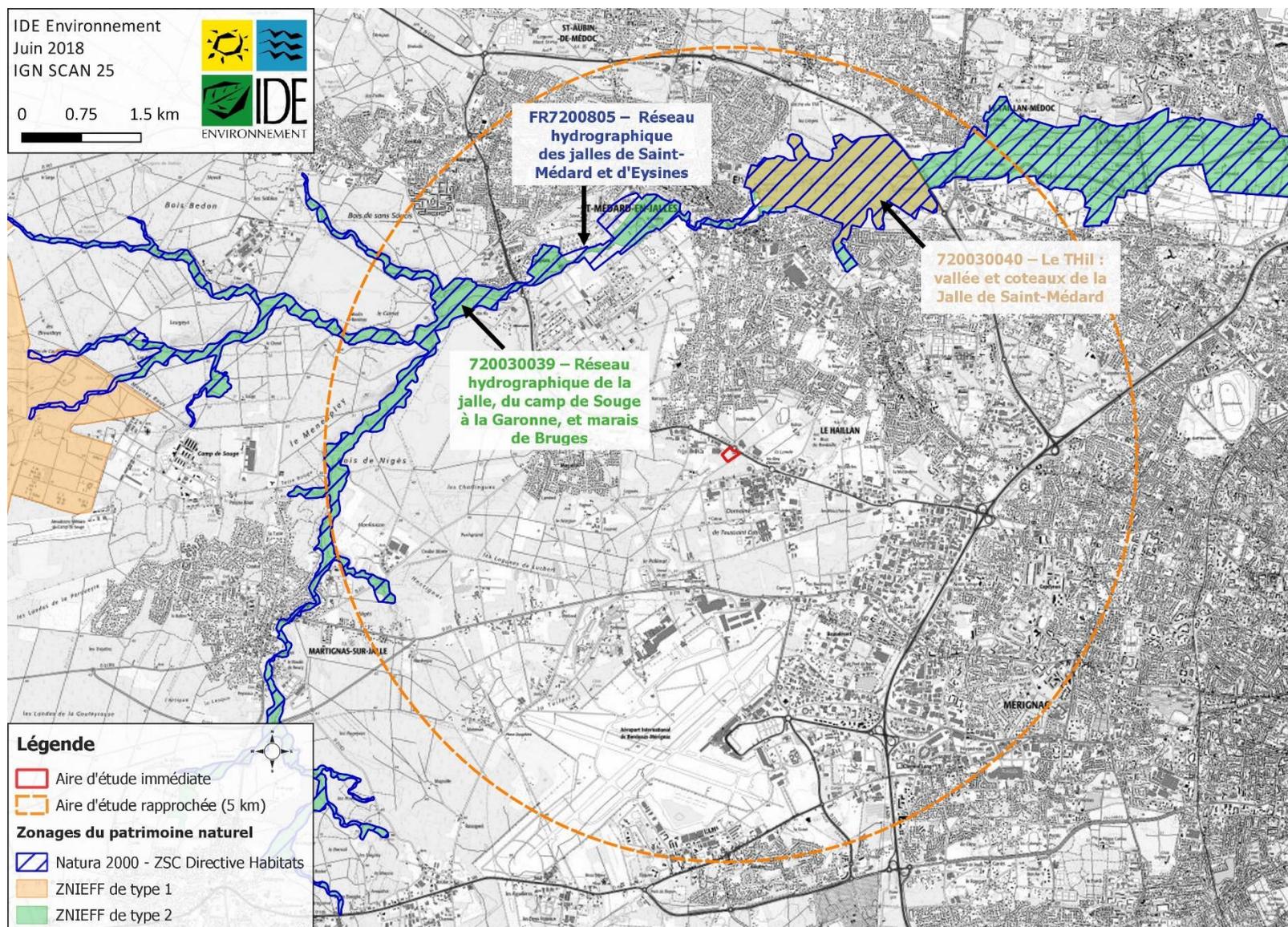


Figure 4 : Localisation des zones naturelles d'intérêt écologique dans l'aire d'étude éloignée (Source : IGN SCAN 25)

## 2.2.2 La faune protégée

Selon l'Atlas de la Biodiversité de Bordeaux Métropole, des espèces à statut réglementaire ont été recensées entre 2008 et 2015 sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Celles-ci sont présentées dans le tableau suivant. L'évaluation de la probabilité de présence de l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate prend en compte : la reproduction, le nichage (oiseaux) et les gîtes (chiroptères). Elle s'appuie sur les caractéristiques écologiques de l'aire d'étude et sur les connaissances théoriques des mœurs de chacune des espèces. Le niveau de probabilité est, par ordre croissant, faible, moyen ou élevé. Par ailleurs, une attention particulière est apportée à la détection de ces espèces potentielles lors des campagnes d'investigation.

**Tableau 3 : Espèces faunistiques à statut réglementaire**

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
Amphibiens	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	7	Faible	Pas de pièce d'eau
	Crapaud épineux	<i>Bufo bufo spinosus</i>	NA ; Protection nationale	2	Faible	Pas de pièce d'eau
	Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	5	Faible	Pas de pièce d'eau
	Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	NT ; Protection nationale	2	Faible	Pas de pièce d'eau
	Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	VU ; Non protégée	8	Faible	Pas de pièce d'eau
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	3	Faible	Pas de pièce d'eau
	Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	LC ; Protection nationale	5	Faible	Pas de pièce d'eau
	Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	6	Faible	Pas de pièce d'eau
	Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC ; Protection nationale	3	Faible	Pas de pièce d'eau
Lépidoptères	Azuré de la Pulmonaire	<i>Maculinea alcon</i>	NT ; Protection nationale	3	Faible	Pas de zone humide
	Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	6	Faible	Pas de zone humide

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II	5	Faible	Pas de tourbières, clairières, prairies ou pelouses sèches
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	7	Faible	Pas de zone humide
Chiroptères	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	9	Moyenne	Milieu boisé
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	13	Moyenne	Milieu boisé
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	7	Moyenne	Milieu boisé
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	7	Moyenne	Milieu boisé
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	2	Elevée	Milieu boisé
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	3	Moyenne	Milieu boisé
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	7	Moyenne	Milieu boisé
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	4	Moyenne	Milieu boisé
Mammifères autres	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC ; Protection nationale	2	Elevée	Milieu boisé
	Genette	<i>Genetta genetta</i>	LC ; Protection nationale	3	Faible	Contexte anthropique
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC ; Protection nationale	2	Moyenne	Milieu boisé
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	5	Faible	Pas de cours d'eau

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	LC ; Protection nationale, Directive Habitats : annexe II	10	Faible	Pas de pièce d'eau
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	LC ; Protection nationale Directive habitats : annexe II	12	Faible	Pas de pièce d'eau
	Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	NT ; Protection nationale	13	Faible	Pas de pièce d'eau
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	NT ; Protection nationale ; Directive habitats : annexe II et IV	16	Faible	Pas de pièce d'eau
	Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	LC ; Non protégée	5	Faible	Pas de pièce d'eau
	Onychogomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>	LC ; Non protégée	6	Faible	Pas de pièce d'eau
	Sympetrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	LC ; Non protégée	5	Faible	Pas de pièce d'eau
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	LC ; Protection nationale	6 (2)	Faible	Pas de milieu semi-ouvert
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	7 (5)	Faible	Pas de boisement clair
	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	LC ; Protection nationale	5	Faible	Contexte industriel
	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	5	Faible	Pas de milieu humide
	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	LC ; Protection nationale	-	Faible	Boisement de feuillus
	Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>	NA ; Protection nationale	2	Elevée	Contexte anthropique
	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	LC ; Protection nationale	7 (3)	Faible	Pas de cours d'eau
	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Contexte anthropique
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	LC ; Protection nationale	6	Faible	Pas de cours d'eau

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	9	Faible	Contexte anthropique
	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	NT ; Protection nationale	7	Faible	Pas de zone humide
	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU ; Protection nationale	11 (6)	Faible	Rare dans le secteur
	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN ; Protection nationale	3	Faible	Pas de milieu humide
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU ; Protection nationale	9	Faible	Pas de milieu bocager
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC ; Protection nationale	6 (3)	Faible	Pas de milieu bocager
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	NT ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	11	Faible	Contexte anthropique
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	NT ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	11 (8)	Faible	Pas de milieu humide
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	9 (6)	Faible	Pas de milieu bocager
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC ; Protection nationale	5 (3)	Moyenne	Milieu boisé
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	LC ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	8	Faible	Pas de milieu agricole
	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	LC ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	3	Faible	Pas de pièce d'eau
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU ; Protection nationale	6 (1)	Moyenne	Milieu ouvert et boisé
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	LC ; Protection nationale	6 (4)	Faible	Pas de zone agricole

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC ; Protection nationale	4 (1)	Moyenne	Milieu boisé
	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	4	Faible	Pas de milieu humide et agricole
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	6	Faible	Pas de landes ou de milieu rupestre
	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	VU ; Protection nationale	9 (4)	Faible	Pas de zone humide
	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	LC ; Protection nationale	8	Faible	Pas de milieu agricole
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC ; Protection nationale	5	Moyenne	Lisière forestière
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	VU ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	7 (4)	Faible	Pas de milieu humide
	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC ; Protection nationale	8 (5)	Faible	Pas de milieu agricole ou de veille bâtie
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	VU ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	-	Faible	Pas de nidification
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	8	Faible	Pas de lande ou de bois clair
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC ; Protection nationale	5 (2)	Moyenne	Milieu boisé
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT ; Protection nationale	3 (1)	Moyenne	Milieu boisé
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC ; Protection nationale	6 (4)	Moyenne	Milieu boisé
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	LC ; Protection nationale	10	Faible	Pas de milieu semi-ouvert ou bocager
	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	EN ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	8 (5)	Faible	Pas de milieu semi-ouvert

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	NT ; Protection nationale	10	Faible	Pas de cours d'eau
	Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	LC ; Protection nationale	-	Faible	Pas de cours d'eau
	Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	LC ; Protection nationale	3	Faible	Pas de cours d'eau
	Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	LC ; Protection nationale	2	Faible	Pas de cours d'eau
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	LC ; Protection nationale	1	Faible	Pas de cours d'eau
	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	NT ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	4	Faible	Pas de cours d'eau, de zone humide ou agricole
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC ; Protection nationale	4 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC ; Protection nationale	3	Moyenne	Milieu boisé
	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC ; Protection nationale	2	Faible	Pas de pièce d'eau
	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	LC ; Protection nationale	3	Faible	Pas de pièce d'eau
	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	NT ; Protection nationale	6	Faible	Pas de corniche ou d'abri
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	NT ; Protection nationale	6	Faible	Pas de corniche ou d'abri
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	LC ; Protection nationale	5	Faible	Pas de milieu semi-ouvert
	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	LC ; Protection nationale	4	Faible	Pas de milieu semi-ouvert ni de haie
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU ; Protection nationale	9 (5)	Faible	Pas de milieu semi-ouvert ni de haie
	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	NT ; Protection nationale	8	Faible	Pas de zone humide
	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	LC ; Protection nationale	5	Faible	Pas de cours d'eau ou de pièce d'eau

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	VU ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	8	Faible	Pas de pièce d'eau
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	NT ; Protection nationale	6	Faible	Pas de bâti favorable à la nidification
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC ; Protection nationale	4 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC ; Protection nationale	5 (2)	Moyenne	Milieu boisé
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC ; Protection nationale	4	Moyenne	Milieu boisé
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	5 (5)	Moyenne	Milieu boisé
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	VU ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	7	Faible	Pas de nidification
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Contexte anthropique
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	EN ; Protection nationale	8 (3)	Moyenne	Milieu boisé
	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	NT ; Protection nationale	2	Faible	Pas de cours d'eau
	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	LC ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	2	Faible	Pas de milieu agricole
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	LC ; Protection nationale	8	Faible	Pas de pièce d'eau
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC ; Protection nationale	1 (1)	Moyenne	Milieu boisé
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU ; Protection nationale	6 (1)	Moyenne	Milieu boisé
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC ; Protection nationale	2 (1)	Moyenne	Milieu boisé
	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	VU ; Protection nationale	9	Faible	Rare

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	NT ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	9	Faible	Pas de milieu semi-ouvert ou bocager
	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	EN ; Protection nationale	5	Faible	Rare
	Pie-grièche méridionale	<i>Lanius meridionalis</i>	EN ; Protection nationale	5	Faible	Rare
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Élevée	Milieu boisé
	Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	DD ; Protection nationale	3	Moyenne	Milieu boisé
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC ; Protection nationale	5	Moyenne	Milieu boisé
	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU ; Protection nationale	1	Faible	Pas de milieu ouvert
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	6	Faible	Rare dans Bordeaux Métropole
	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	LC ; Protection nationale	3	Faible	Très rare
	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	LC ; Protection nationale	4	Faible	Pas de milieu ouvert ou de bois clair
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Elevée	Milieu boisé (dont Conifères)
	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	NT ; Protection nationale	2	Elevée	Milieu boisé (dont Conifères)
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC ; Protection nationale	3	Elevée	Milieu boisé
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC ; Protection nationale	5	Moyenne	Milieu anthropique
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC ; Protection nationale	3 (1)	Elevée	Milieu anthropique
	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	VU ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	4	Faible	Pas de pièce d'eau

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU ; Protection nationale	5 (3)	Moyenne	Milieu anthropique
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC ; Protection nationale	4 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	NT ; Protection nationale	8 (3)	Faible	Pas de milieu ouvert agricole
	Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	LC ; Protection nationale	1	Faible	Pas de zone humide
	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	LC ; Protection nationale	7	Faible	Pas de bocage ou de bois clairs
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Milieu boisé
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	NT ; Non protégée - Espèce de gibier dont la chasse est autorisée	(2)	Faible	Pas de zone humide ou saumâtre
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU ; Protection nationale	5 (1)	Elevée	Milieu boisé
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	7	Faible	Pas de pièce d'eau
	Coronelle bordelaise	<i>Coronella girondica</i>	LC ; Protection nationale	7	Faible	Pas de milieu ouvert
	Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	10	Faible	Pas de milieu ouvert
	Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	LC ; Protection nationale	4	Faible	Pas de milieu ouvert
	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	3	Moyenne	Lisière
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	3	Elevée	Lisière
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	6	Moyenne	Lisière

Groupe	Espèce		Statut	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
	Nom commun	Nom scientifique				
	Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	LC ; Protection nationale	6	Faible	Pas de milieu humide
	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	LC ; Protection nationale	8	Moyenne	Lisière

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : vulnérable

EN : en danger ; CR : en danger critique ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable

Source : Atlas de Biodiversité de Bordeaux Métropole, Livret technique : Saint-Médard-en-Jalles, LPO

Niveau d'enjeu : le niveau d'enjeu est une évaluation multicritère à l'échelle de Bordeaux Métropole. Elle s'analyse différemment en fonction des taxons comme le montre le tableau suivant. Les notes pour les oiseaux hivernants sont indiquées entre parenthèses.

	Oiseaux nicheurs	(Oiseaux hivernants)	Mammifères terrestres	Chiroptères	Lépidoptères	Odonates	Reptiles	Amphibiens
Enjeu faible	0<x<4	(0<x<2)	0<x<2	2<x<5	0<x<2	0<x<4	0<x<3	2<x<4
Enjeu moyen	5<x<8	(3<x<5)	3<x<4	6<x<9	3<x<5	5<x<9	4<x<6	5<x<7
Enjeu fort	9<x<11	(6<x<8)	5<x<6	10<x<13	6<x<8	10<x<16	7<x<10	8<x<11

### 2.2.3 La flore protégée

Selon l'Atlas de la Biodiversité de Bordeaux métropole, des espèces à statut réglementaire ont été recensées entre 2008 et 2015 sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles. Celles-ci sont présentées dans le tableau suivant. L'évaluation de la probabilité de présence de l'espèce au sein de l'aire d'étude immédiate s'appuie sur les caractéristiques écologiques de l'aire d'étude et sur les connaissances théoriques des exigences de chacune des espèces. Le niveau de probabilité est, par ordre croissant, faible, moyen ou élevé. De par les caractéristiques de l'aire d'étude immédiate, des espèces ont une probabilité significative d'être identifiées au sein de l'aire d'étude immédiate lors des campagnes de terrain. Une attention particulière est apportée à la détection de ces espèces potentielles lors des campagnes.

**Tableau 4 : Espèces floristiques à statut réglementaire et déterminantes ZNIEFF**

Espèce		Statut	Dét. ZNIEFF	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Faux-Cresson de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Protection nationale ; Directive Habitats : annexes II/IV	x	5	Faible	Pas de milieu tourbeux
Gentiane des marais var. pneumonanthe	<i>Gentiana pneumonanthe var pneumonanthe</i>	Protection départementale		1	Faible	Pas de zone humide
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i>	Protection régionale	x	2	Faible	Pas de cours d'eau
Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>	Protection régionale	x	2	Faible	Pas de milieu aquatique permanent
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Protection départementale	x	1	Moyenne	Milieu boisé
Linaria de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	Protection régionale	x	2	Moyenne	Pas de champs de lieux sablonneux
Lotier velu	<i>Lotus angustissimus</i>	Protection régionale	x	2	Faible	Pas de coteaux secs et sablonneux
Millepertuis des montagnes	<i>Hypericum montanum</i>	Protection régionale	x	2	Faible	Pas de coteaux boisés

Espèce		Statut	Dét. ZNIEFF	Niveau d'enjeu	Probabilité de présence sur site	Élément justificatif sur site
Nom vernaculaire	Nom scientifique					
Millet printanier	<i>Milium vernale</i>	Protection régionale		1	Faible	Très rare en Gironde
Muguet	<i>Convallaria majalis</i>	Protection départementale	x	1	Moyenne	Milieu boisé
Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	Protection départementale	x	1	Moyenne	Milieu boisé
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protection nationale	x	4	Faible	Pas de milieu tourbeux
Rosolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	Protection nationale	x	4	Faible	Pas de milieu tourbeux
Thésium couché	<i>Thesium humifusum</i>	Protection départementale	x	1	Faible	Absence de lieux secs et arides
Utriculaire citrine	<i>Utricularia australis</i>	Protection régionale	x	1	Faible	Pas de milieu aquatique surfacique
Zannichellie des marais	<i>Zannichellia palustris</i>	Protection régionale	x	2	Faible	Pas de milieu aquatique surfacique

*Source : Atlas de Biodiversité de Bordeaux Métropole, Livret technique : Saint-Médard-en-Jalles, LPO*

**Niveau d'enjeu :** le niveau d'enjeu est une évaluation multicritère à l'échelle de Bordeaux Métropole qui s'interprète ainsi :

Enjeu faible	x=0
Enjeu moyen	1<x<3
Enjeu fort	4<x<5

## 2.2.4 Les zones humides

Selon le Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art.L.211-1).

Il existe plusieurs types de zonages associés aux zones humides :

- Les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM) : ces sites, suivis par l'Observatoire National des Zones Humide et définis en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisis pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain. Ces sites n'ont aucune valeur réglementaire, il s'agit d'un inventaire, mais ils peuvent servir pour l'élaboration de certains sites Natura 2000.
- Les Zones Humides d'Importance Internationale instituées par la Convention de Ramsar du 2 février 1971 (dite convention Ramsar) : cette convention est un traité intergouvernemental qui fixe la liste des Zones Humides d'Importance Internationale. Leurs choix doivent être fondés sur leur importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique ou hydrologique. Les critères d'intérêt culturel des zones humides participent également au classement des sites. Les zones concernées par ces sites Ramsar ne sont juridiquement protégées que si elles sont par ailleurs soumises à un régime particulier de protection de droit national.
- Les zones humides définies dans les documents de gestion tels que les SDAGE, SAGE, contrats de rivières, etc. : ces zones humides peuvent faire l'objet de mesures et prescriptions ; elles doivent être prises en compte dans tout projet. Concernant le SDAGE Adour-Garonne, des Zones Humides Élémentaires ont été identifiées.

L'aire d'étude immédiate du projet est située en dehors de toute zone humide référencée. Une Zone Humide Élémentaire (ZHE) est présente dans l'aire d'étude éloignée, à environ 4,2 km au Sud-Est du projet. Celle-ci correspond à la basse Garonne. Par ailleurs, plusieurs zones humides ont été recensées par Bordeaux métropole dans la zone d'étude éloignée. En effet, la plus proche se situe à 200 m à l'est de l'aire d'étude immédiate. Cependant, aucune des zones humides référencée ne possède de lien hydraulique avec le site d'étude. En effet, le projet est localisé sur le même bassin versant que certaines zones humides mais il se trouve dans un contexte urbain avec un réseau de collecte des eaux de ruissellement.

Le recensement des ZHIEP, ZSGE, ZHE... n'est pas exhaustif. En effet, d'autres zones humides de plus petite taille peuvent être présentes dans le secteur.

Réglementairement, les articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement définissent des critères de définition et de délimitation d'une zone humide afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.

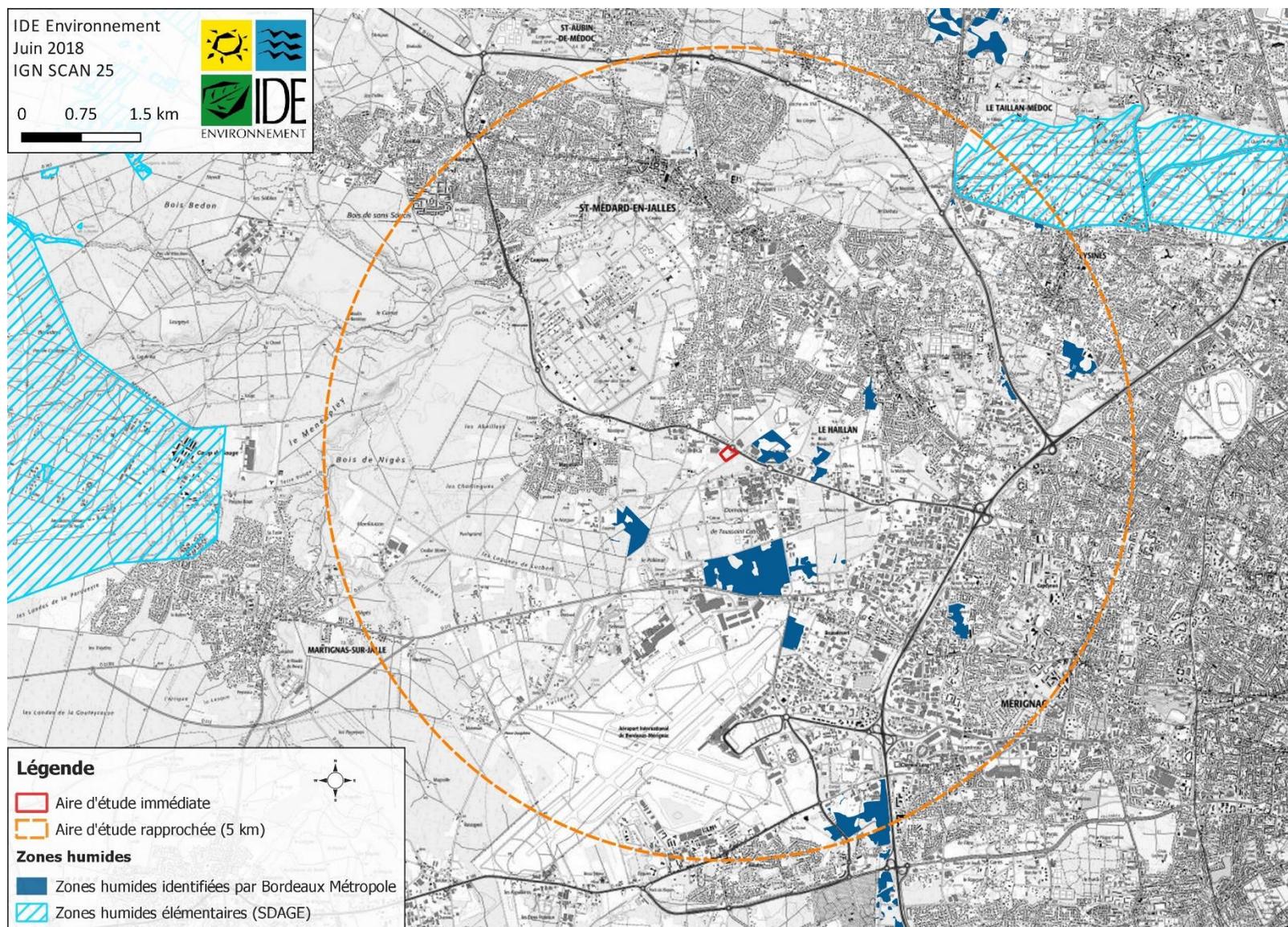


Figure 5 : Localisation des zones humides dans l'aire d'étude éloignée (Source : IGN SCAN 25)

**Synthèse :**

L'aire d'étude immédiate n'est concernée par aucun zonage naturel d'intérêt écologique particulier. L'aire d'étude éloignée (5 km), comprend un espace réglementaire et deux zones d'inventaires. Ces zonages possèdent peu de liens écologiques avec le projet, au niveau des habitats et de la faune. En effet, leurs spécificités écologiques sont globalement associées à des milieux et des espèces de zones humides voire de milieux aquatiques. En ce qui concerne la flore, la distance est assez importante vis-à-vis des terrains du projet. Par ailleurs, ces 3 zones naturelles ne présentent aucun lien hydraulique avec le site d'étude.

D'autre part, d'après les éléments bibliographiques, l'aire d'étude immédiate du projet est située en dehors de toute zone humide référencée. La Zone Humide Élémentaire et les zones humides identifiées par Bordeaux Métropole dans l'aire d'étude rapprochée ne présentent aucun lien hydraulique avec le site d'étude.

D'après l'atlas de la biodiversité communal (ABC) de Bordeaux métropole, des espèces à statut réglementaire sont présentes sur la commune. Dans l'ensemble, la probabilité de contact de ces espèces sur le site étudié est faible. Toutefois, certaines espèces ont une probabilité de contact moyenne à élevée. Les groupes d'espèces concernés sont les chiroptères, les mammifères autres, les oiseaux et les reptiles.

Concernant les chiroptères, les enjeux potentiels sont multiples en période de reproduction et d'hivernage, de par la présence des bâtiments industriels aux alentours et du boisement.

Au sujet de l'avifaune, les enjeux potentiels sont aussi multiples pour le nourrissage et la période de nidification, de par la présence d'une zone boisée, de lisières et des milieux ouverts à proximité du site. Ces milieux sont donc susceptibles d'accueillir des espèces protégées, mais néanmoins communes, comme le Pinson des arbres, le Pouillot véloce...

Concernant les reptiles, certaines espèces ont une probabilité de présence moyenne à élevée, comme c'est le cas par exemple de la Couleuvre verte et jaune et du Lézard vert occidental.

En ce qui concerne la flore, la probabilité de présence d'espèces protégées sur le site est moyenne sur trois espèces, la Jacinthe des bois, le Muguet et la Néottie nid d'oiseau.

## 2.3 Observations de terrain

### 2.3.1 Identification des habitats Corine

Les habitats rencontrés sont majoritairement des milieux forestiers. Le reste des habitats est recouvert par des infrastructures routières et des îlots de boisement.

Le tableau ci-dessous reprend en détail l'ensemble des habitats identifiés au droit du projet, avec leur dénomination selon la nomenclature en vigueur « CORINE Biotopes » et leur statut de protection selon la directive européenne « Habitat » 97/62/CE. La figure en page suivante présente la cartographie de ces habitats dans l'aire d'étude.

**Tableau 5 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur l'aire d'étude**

Intitulé	Code CORINE	Correspondance EUNIS	Habitat protégé	Surface
			Directive « Habitat » 97/62/CE	
Chênaies acidiphiles	41.5	G1.8	Non	15 515 m <sup>2</sup>
Villes x Chênaies acidiphiles	86 x 41.5	J1.1 x G1.8	Non	3 792 m <sup>2</sup>
Fossés et petits canaux	89.22	J5.41	Non	73 m de linéaire



Figure 6 : Carte des habitats naturels et artificiels au sein de l'aire d'étude immédiate (Source : IGN BD ORTHO)

### 2.3.2 Descriptions des différents milieux naturels du site et de leur flore associée

#### ➤ Chênaies acidiphiles (41.5)

La Chênaie acidiphile est l'habitat principal de l'aire d'étude. Il se caractérise par l'abondance de Chêne pédonculé au niveau de sa strate arborescente. Quelques Pin des landes, Châtaigniers et Merisiers sont présents. La végétation de sous-bois est plus ou moins dense selon les zones. La strate arbustive se compose principalement de Bruyère à balais, de Prunus, de Bouleau pendant et d'Arbousier. La strate herbacée présente des espèces communes comme la Fougère aigle, le Chèvrefeuille des bois, le Lierre grimpant...

L'intérêt botanique de ce milieu est faible. Il est composé d'espèces communes à large distribution ainsi que de deux espèces exotiques envahissantes.



#### ➤ Villes x Chênaies acidiphiles (86 x 41.5)

Cet habitat de petite surface correspond aux infrastructures routières et aux îlots de Chênaies acidiphiles.

#### ➤ Fossés et petits canaux (89.22)

Un fossé d'origine anthropique traverse la chênaie acidiphile. Quelques individus de Joncs aggloméré s'y développent.



Au cours des investigations de terrain, aucune espèce végétale protégée n'a été identifiée. Il convient cependant de mentionner que seul un passage de terrain a été réalisé. Concernant la période de passage, celle-ci est favorable pour l'observation de la flore printanière et estivale mais non pour la flore précoce et tardive.

Par ailleurs, deux espèces exotiques envahissantes ont été recensées sur la zone d'étude. Le tableau suivant présente ces espèces.

Tableau 6 : Liste des plantes exotiques envahissantes sur le site

Espèce		Statut	Habitat colonisé	Abondance sur site
Nom commun	Nom Scientifique			
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	PEE Potentielle	Chênaie acidiphile / Villes x Chênaie acidiphile	Faible
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	PEE Avérée	Chênaie acidiphile / Villes x Chênaie acidiphile	Faible

*PEE : Plante Exotique Envahissante*

*Source : liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*

Ainsi, l'observation de ces espèces dans le milieu naturel conduit à la nécessité de prendre des mesures en phase de chantier pour ne pas faciliter leurs dispersions ainsi que leurs colonisations des milieux annexes.

L'ensemble des espèces inventoriées lors des campagnes de terrain sont listées dans le tableau page suivante.

Tableau 7 : Liste des espèces végétales inventoriées sur le site du projet

Espèce		Statut	Habitats Corine Biotopes		
Nom vernaculaire	Nom scientifique		Chênaies acidiphiles (41.5)	Villes x Chênaies acidiphiles (41.5)	Fossés et petits canaux (89.22)
Ajonc d'europe	<i>Ulex europaeus</i>	Non protégée	x	x	
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	Non protégée	x		
Bouleau pendant	<i>Betula pendula</i>	Non protégée	x		
Bourdaie	<i>Frangula dodonei</i>	Non protégée	x	x	
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	Non protégée	x	x	
Châtaigner	<i>Castanea sativa</i>	Non protégée	x		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Non protégée	x	x	
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>	Non protégée	x	x	
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i>	Non protégée	x		
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Non protégée	x	x	
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Non protégée		x	
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	Non protégée	x		
Fragon petit-houx	<i>Ruscus aculeatus</i>	Non protégée	x	x	
Galllet gratteron	<i>Galium aparine</i>	Non protégée	x		
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	Non protégée	x	x	
Germandrée scorodoine	<i>Teucrium scorodonia</i>	Non protégée	x	x	
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	Non protégée	x		
Jasione des montagnes	<i>Jasione montana</i>	Non protégée	x		
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i>	Non protégée			x
Lierre commun	<i>Hedera helix</i>	Non protégée	x	x	
Mélampyre des prés	<i>Melampyrum pratense</i>	Non protégée	x		
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Non protégée	x		
Mouron rouge	<i>Lysimachia arvensis</i>	Non protégée	x		
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	Non protégée	x	x	
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	Non protégée		x	
Prunus	<i>Prunus sp.</i>	Non protégée	x	x	
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	Non protégée	x	x	

Espèce		Statut	Habitats Corine Biotopes		
Nom vernaculaire	<i>Nom scientifique</i>		Chênaies acidiphiles (41.5)	Villes x Chênaies acidiphiles (41.5)	Fossés et petits canaux (89.22)
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Non protégée	x	x	
Ronces	<i>Rubus sp.</i>	Non protégée	x	x	
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>	Non protégée		x	
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>	Non protégée		x	
Vigne	<i>Vitis vinifera</i>	Non protégée		x	

### 2.3.3 La faune au droit du projet

#### 2.3.3.1 Les invertébrés

Le site du projet présente des milieux assez peu propices aux invertébrés. En effet, il n'y a pas de milieux ouverts ou aquatiques favorables et le boisement possède une densité de végétation faisant office de barrière écologique pour les lépidoptères par exemple. Seules deux lisières en bordures du site d'étude sont intéressantes pour certains taxons (odonates, lépidoptères, coléoptères principalement). De plus, la lisière au Sud de l'aire d'étude est attenante à une prairie de fauche favorable aux invertébrés des milieux ouverts. D'autre part, la Chênaie ne présente aucun vieil arbre de gros diamètre avec du bois mort. Seulement 4 Chênes présentant des micro-habitats (fissures, cavités, bois mort...) ont été recensés. Ces arbres sont cependant favorables aux insectes saproxyliques.

Quatre espèces de lépidoptère ont été contactées sur le site d'étude. Chacune de ces espèces est commune et ne fait l'objet d'aucune protection.

**Tableau 8 : Liste des invertébrés contactés sur le site du projet**

Groupe	Espèce		Statut Liste Rouge ; Statut réglementaire
	Nom commun	Nom scientifique	
Lépidoptères	Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC ; Non protégée
Lépidoptères	Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC ; Non protégée
Lépidoptères	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC ; Non protégée
Lépidoptères	Paon du jour	<i>Aglais io</i>	LC ; Non protégée

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable

### 2.3.3.2 Les reptiles et amphibiens

Le site du projet en lui-même présente peu de milieux favorables à la présence d'espèces de reptiles. Cependant, les deux lisières forestières en bordure du site d'étude sont assez favorables. En effet, les espèces peuvent y effectuer la thermorégulation, chasser et s'abriter rapidement.

Concernant les amphibiens, le site est très peu favorable. En effet, l'absence de pièce d'eau au sein et à proximité de l'aire d'étude ne présente pas d'attractivité pour les amphibiens.



Figure 7 : Lisière forestière au Sud-Est de l'aire d'étude

Une seule espèce a été identifiée sur le site du projet, le Lézard des murailles. Cette espèce est protégée au niveau national par l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français. Elle est également inscrite à l'annexe IV de la directive « Habitats ». Cependant, son abondance en France (notamment dans le Sud de la France) et sa capacité à s'adapter à la présence de l'Homme réduit considérablement son niveau d'enjeu.

Tableau 9 : Liste des reptiles contactés sur le site du projet

Groupe	Espèce		Statut Liste Rouge ; Statut réglementaire
	Nom commun	Nom scientifique	
Reptiles	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC ; Protection nationale, Directive Habitats : annexe IV

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure

### 2.3.3.3 Les mammifères

Le boisement est favorable à la présence des mammifères. Cependant, aucune espèce n'a été contactée. Concernant les chiroptères, quatre chênes possèdent des cavités susceptibles de pouvoir accueillir des gîtes de chauves-souris. Par ailleurs, les lisières du boisement sont des habitats qui peuvent constituer des zones de chasse privilégiées pour les chauves-souris.

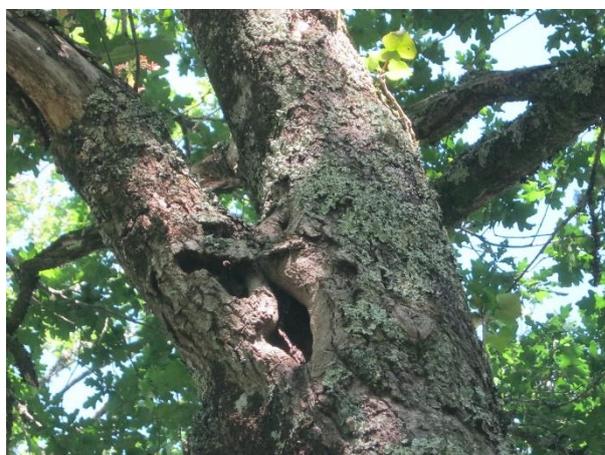


Figure 8 : Chêne avec cavités favorables aux chiroptères

#### 2.3.3.4 Les oiseaux

Le mois de juin est favorable à l'observation des oiseaux. Toutefois, les températures sont relativement élevées à cette période et les oiseaux montrent particulièrement un pic d'activité au lever du jour. Les conditions de passage n'étaient donc pas optimales pour ce groupe taxonomique. Cinq espèces ont cependant été inventoriées sur l'aire d'étude et à proximité immédiate. Les oiseaux recensés appartiennent pour certains, au cortège des milieux boisés et pour d'autres, au cortège des milieux anthropiques. Seule 3 espèces d'oiseaux sont protégées. Néanmoins, en dehors du Bruant jaune, aucune des espèces n'est menacée selon la liste rouge de l'UICN. Le Bruant jaune est classé vulnérable sur la liste rouge nationale de l'UICN. Il apprécie les haies, buissons, bocages ou lisières de bois. Dans le cadre de l'investigation réalisée, cette espèce se trouvait dans la haie située en bordure au Nord de l'aire d'étude. Cette dernière ne fait pas partie de l'aire d'étude.

**Tableau 10 : Liste des oiseaux contactés sur le site du projet**

Groupe	Espèce		Statut Liste Rouge ; Protection réglementaire
	Nom commun	Nom scientifique	
Oiseaux	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU ; Protection nationale
Oiseaux	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale
Oiseaux	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC ; Protection nationale

*Statuts Liste rouge : NT : Quasi menacée / LC : préoccupation mineure*

### 2.3.4 Conclusion sur les habitats, la faune et la flore au droit du projet

Au cours de l'investigation de terrain en date du 20 juin 2018, aucun habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé et aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée sur l'aire du projet. Concernant la faune, 4 espèces avec un statut de protection ont été identifiées dans l'aire d'étude ou à proximité immédiate. En dehors du Bruant jaune, ces espèces ont un statut de conservation national favorable. Le Bruant jaune, classé vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France selon l'UICN, a été contactée en bordure du site d'étude, dans une haie. Son nichage est possible dans le secteur mais non avéré. Cependant, c'est une espèce de milieu semi-ouvert qui apprécie les haies, buissons, bocages ou lisières de bois et son statut de conservation défavorable est le résultat d'une disparition de ses milieux de nichage. Les contours du projet peuvent correspondre aux milieux sensibles pour cette espèce.

De façon plus générale, les lisières de la Chênaie acidiphile sont plus favorables à la faune que la Chênaie en elle-même. En effet, les lisières sont attractives pour de nombreux taxons (reptiles, oiseaux, lépidoptères, coléoptères, chiroptères notamment). De plus, l'association de la lisière située au Sud de l'aire d'étude, cumulée à la prairie de fauche présente un réel intérêt. Enfin, les arbres possèdent des micro-habitats au sein de la Chênaie sont favorables à la faune cavernicole arboricole et saproxyliques.

## 2.4 Continuités écologiques

Le terrain d'étude est situé en dehors des zones de réservoir de biodiversité et des continuités écologiques inscrites dans la Trame Verte et Bleue identifiée dans le cadre du PLUI de Bordeaux Métropole (approuvé en date du 16 décembre 2016). Cependant, le terrain d'étude est à proximité d'un espace relais important pour la TVB, c'est-à-dire, une zone qui met en relation les espaces de nature urbaine (parcs, jardins...). Ainsi, la Chênaie acidiphile et ses abords bénéficient probablement de cet espace relais pour les espèces aériennes anthropophiles notamment. La figure suivante illustre le positionnement des terrains étudiés dans la TVB du PLUI de Bordeaux métropole.

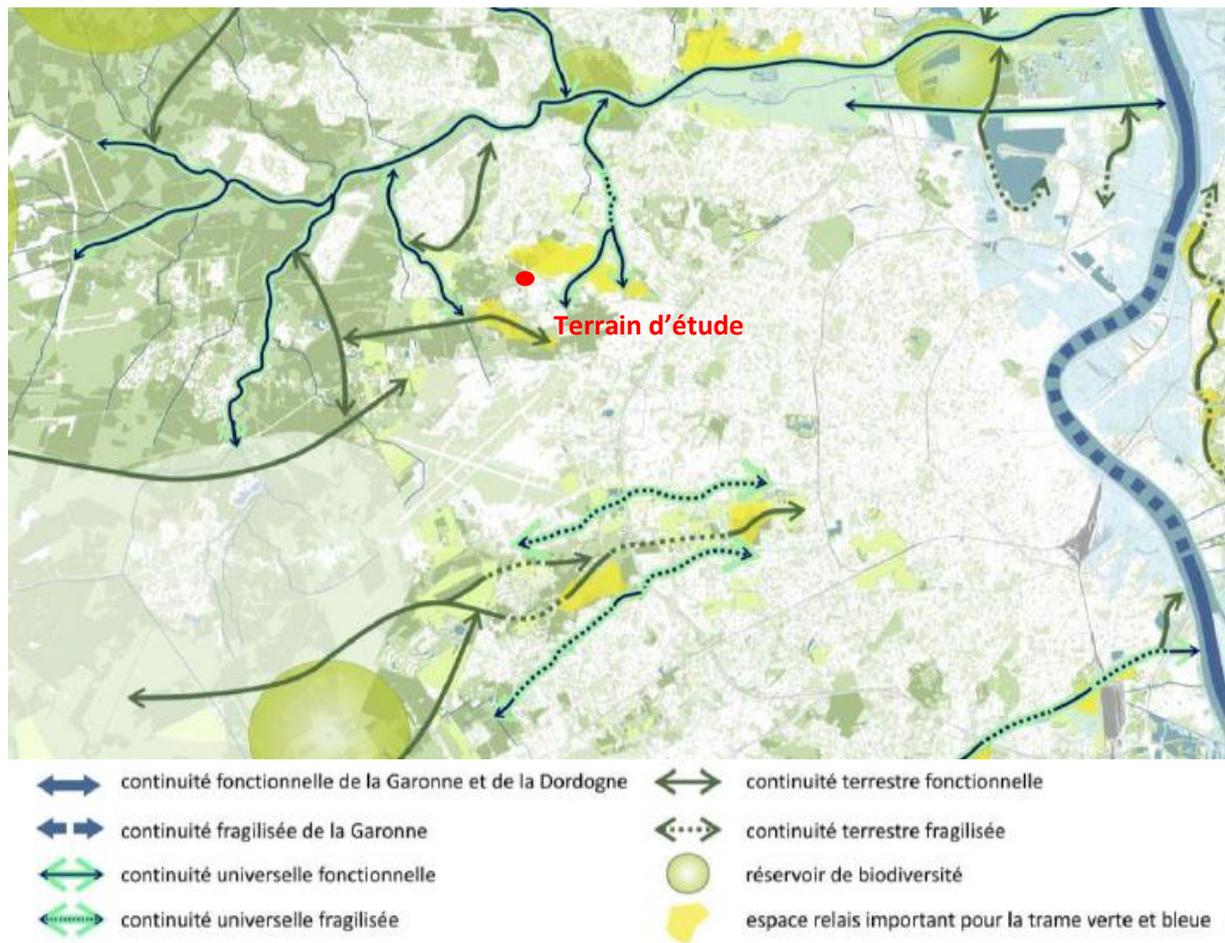


Figure 9 : Positionnement du site d'étude vis-à-vis de la TVB du PLUI de Bordeaux Métropole (extrait)

### 3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES ET RECOMMANDATIONS

#### 3.1 Synthèse des enjeux

- **Patrimoine naturel**

L'aire d'étude immédiate est située en dehors de tout zonage naturel patrimonial. Au niveau de l'aire d'étude éloignée, le site d'étude présente peu de liens écologiques avec l'espace réglementaire et les deux zones d'inventaires. En effet, leurs spécificités écologiques sont globalement associées à des milieux et des espèces de zones humides voire de milieux aquatiques. D'autre part, l'aire d'étude immédiate du site est située en dehors de toute zone humide référencée. Les zones humides situées dans l'aire d'étude rapprochée ne présentent aucun lien hydraulique avec le site d'étude.

- **Habitats naturels**

Le site étudié concerne des milieux non protégés et non d'intérêt communautaire. Les milieux sont majoritairement de la Chênaie acidiphile et des infrastructures routières.

- **Flore**

Aucune espèce floristique protégée n'a été identifiée au cours des campagnes de terrain. Cependant, seul un passage de terrain a été réalisé, ce qui n'est pas suffisant pour recenser l'ensemble du cortège végétal du site d'étude. Par ailleurs, trois espèces protégées mentionnées dans bibliographie possèdent une probabilité de présence moyenne sur le site étudié. En effet, la chênaie acidiphile pourrait potentiellement accueillir ces espèces. Deux espèces exotiques envahissantes ont également été rencontrées : le Raisin d'Amérique et le Robinier faux-acacia.

- **Faune**

Au cours de cette étude, 4 espèces de faune protégées ont été identifiées dans l'aire d'étude immédiate. En dehors du Bruant jaune, ces espèces ont un statut de conservation national favorable. Le Bruant jaune, classé vulnérable sur la liste rouge des espèces menacées en France selon l'UICN, a été contactée en bordure du site d'étude, dans une haie. Son nichage est possible dans le secteur mais non avéré. Il est important de rappeler que la pression d'inventaire sur la faune est inadaptée puisque seule un passage sur le terrain a été réalisée et dans des conditions non optimales pour le groupe des oiseaux. D'après l'étude bibliographique, plusieurs espèces protégées possèdent une probabilité de présence moyenne à élevée sur le site. La Chênaie, ses lisières et ses quelques arbres favorables à la biodiversité présente un attrait pour certaines espèces.

- **Continuités écologiques**

L'aire d'étude immédiate est située en dehors de toute zone de réservoir de biodiversité et de continuité écologique. En revanche, la Chênaie acidiphile et ses abords bénéficient probablement de l'espace relais situé à proximité pour les espèces aériennes anthropophiles notamment.

### **3.2 Hiérarchisation des enjeux floristiques et faunistiques**

Le tableau et la cartographie de synthèse présentés aux pages suivantes visent à hiérarchiser et localiser les enjeux par habitats naturels en fonction de leurs statuts (zone humide ou non, inscrite à la directive « Habitats » ou non) ; mais aussi de leurs capacités à héberger la reproduction des espèces protégées identifiées au cours des investigations de terrain ainsi que dans la bibliographie. Les enjeux sont accentués lorsque le milieu accueille ou est fortement susceptible d'accueillir la reproduction d'une espèce à fort enjeu intrinsèque (évaluation multicritère à l'échelle de Bordeaux Métropole). Seules les espèces avec présence avérée ou une probabilité de présence moyenne à élevée sont hiérarchisées.

Tableau 11 : Hiérarchisation des espèces faunistiques et floristique à enjeux (contactées et probables sur le site du projet)

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
Flore	Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Protection départementale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Muguet	<i>Convallaria majalis</i>	Protection départementale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Néottie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>	Protection départementale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
Chiroptères	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe II/IV	Fort	Moyenne	Modéré (Milieu boisé et arbres à cavités)
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé et arbres à cavités)
	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé et arbres à cavités)
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Faible	Elevée	Faible

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Faible	Moyenne	Faible
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	NT ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé et arbres à cavités)
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Faible	Moyenne	Faible
<b>Mammifères autres</b>	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Moyenne	Faible
<b>Oiseaux</b>	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Elevée	Modéré (Contexte anthropique)
	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU ; Protection nationale	Fort	Avérée (Reproduction possible en lisière ou dans la haie en dehors de l'aire d'étude)	Modéré (Lisière)
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu ouvert et boisé)
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Lisière forestière)
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT ; Protection nationale	Faible	Moyenne	Faible
	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Avérée (Nichage probable)	Faible

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC ; Protection nationale Directive Oiseaux : annexe I	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Elevée	Modéré (Contexte anthropique)
	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	EN ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Moyenne	Faible
	Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	VU ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé et arbres à cavités)
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Moyenne	Faible
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Élevée	Faible
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu boisé)
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Elevée	Modéré (Milieu boisé)
	Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Avérée (Nichage probable)	Modéré (Milieu boisé)
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu anthropique)
	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	VU ; Protection nationale	Moyen	Moyenne	Modéré (Milieu anthropique)
	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	LC ; Protection nationale	Faible	Elevée	Faible
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC ; Protection nationale	Moyen	Elevée	Modéré (Milieu boisé)
	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	VU ; Protection nationale	Moyen	Elevée	Modéré (Milieu boisé)
Reptiles	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Faible	Moyenne	Faible
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Faible	Avérée (Reproduction probable)	Faible
	Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	LC ; Protection nationale Directive Habitats : annexe IV	Moyen	Moyenne	Modéré (Lisière)

Groupe	Espèce		Statut	Enjeu intrinsèque	Présence sur site ou probabilité	Enjeu potentiel sur la zone d'étude
	Nom commun	Nom scientifique				
	Vipère aspic	Vipera aspis	LC ; Protection nationale	Fort	Moyenne	Modéré (Lisière)

Statuts Liste rouge : LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : vulnérable

EN : en danger ; CR : en danger critique ; DD : données insuffisantes ; NA : non applicable

Source : Atlas de Biodiversité de Bordeaux Métropole, Livret technique : Saint-Médard-en-Jalles, LPO

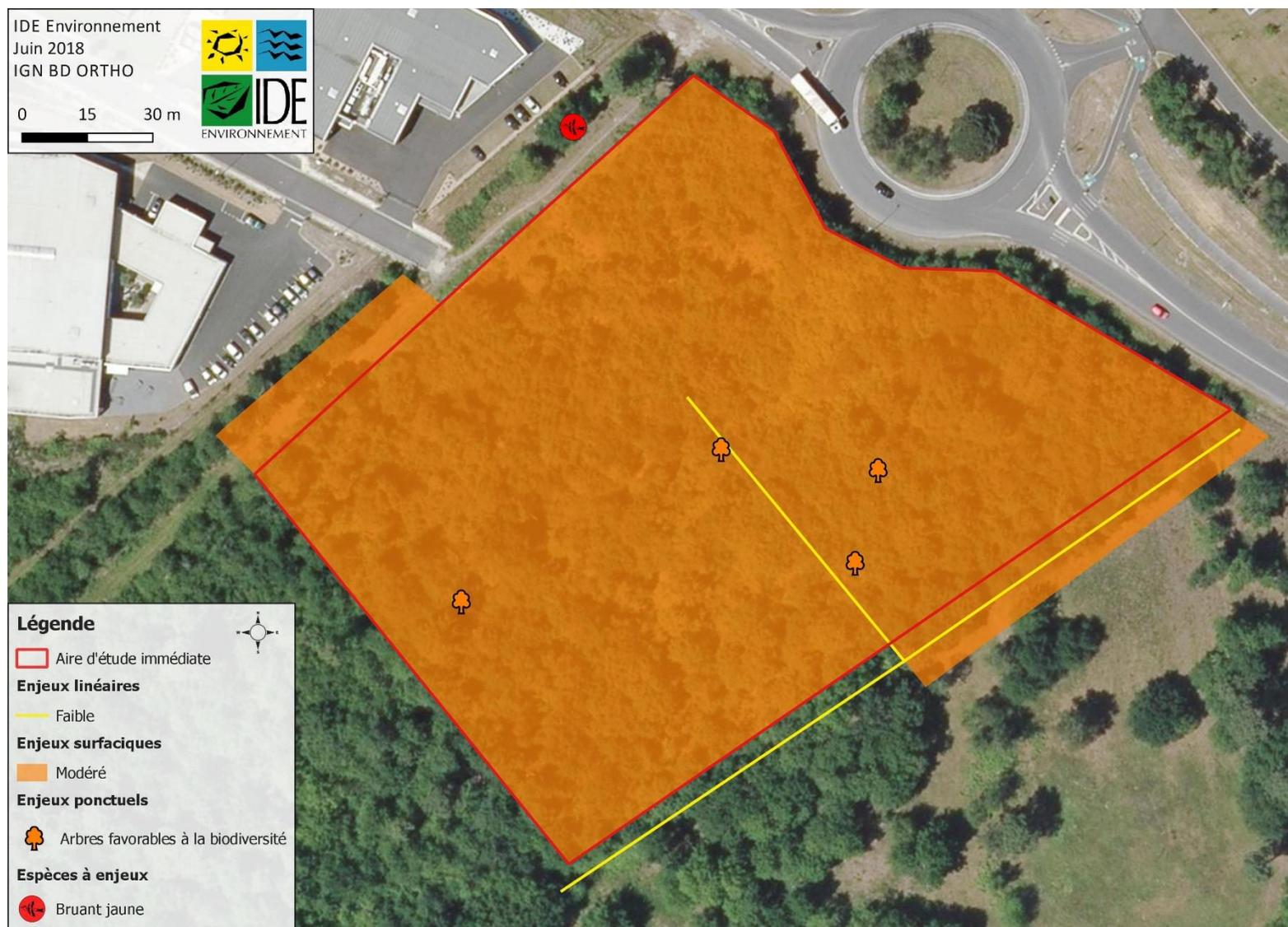


Figure 10 : Synthèse des enjeux écologiques sur le site d'étude

### 3.3 Recommandations

Sur la base de la présente étude, l'ensemble de l'aire d'étude possède un niveau d'enjeu modéré. Les deux zones tampons permettent de matérialiser la lisière forestière particulièrement intéressante pour la faune (reptiles, oiseaux, lépidoptères, coléoptères, chiroptères notamment).

Le premier niveau de recommandation vise à préserver au maximum les arbres favorables à la biodiversité, les lisières et les haies en bordure de site.

Le second niveau de recommandation consiste à réaliser les opérations de défrichement en dehors de la période de reproduction des différents taxons. Ainsi, la période optimale pour réaliser les travaux de défrichement serait entre septembre et février.

**Tableau 12 : Calendrier de reproduction des taxons à enjeux**

	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Reproduction de la flore												
Reproduction des mammifères												
Reproduction des oiseaux												
Reproduction des reptiles												
Reproduction des chiroptères												
Période optimale pour réaliser les travaux de défrichement												

Il est également recommandé de limiter les emprises au sol afin de maintenir et de favoriser le développement des habitats naturels et de la flore associés.

La troisième recommandation concerne les espèces exotiques envahissantes. En effet, il convient de prévoir des mesures de lutte contre la propagation de celles-ci en phase chantier :

- les surfaces décapées doivent être minimisées afin de ne pas augmenter la quantité d'espaces ouverts à la colonisation par les espèces exotiques envahissantes ;
- le maître d'ouvrage doit privilégier les espèces indigènes et les espèces régionales pour les opérations de végétalisation ;
- l'importation et l'exportation de terres seront limitées au strict nécessaire.